

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 JUILLET 2018

A 20 HEURES 00

Présents : Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, ~~Claude LEFEVRE~~, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, Roger PIQUET, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, ~~Anne REVEL-BERTRAND~~, Michel SURCIN, ~~Jean-Marie CHANDEBOIS~~, Eliane JOUBERT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, Sonia BONÉ, Martial TIREAU, ~~Anne BRINDEAU~~, Elise ALGRAIN, ~~Pierre Yves FOSSEY~~, Lydie LE RALLE, ~~Emmanuel GAUTIER~~, ~~Christine CHAMPAGNAT~~, Irène CROCHARD, Mathieu LECOURBE, ~~Sylvain LAINÉ~~, ~~David LECUYER~~, Chantal FARDOIT, Cécile BONNARD, ~~Carole LABICHE-LAVERNE~~, Laurence LEFÉBURE, ~~Edith GOMES~~, Muriel BANSARD.

Excusés : Anne-Revel BERTRAND ayant donné procuration à Patrick RODHAIN
Jean-Marie CHANDEBOIS ayant donné procuration à Philippe LAUNAY
Anne BRINDEAU ayant donné procuration à Lydie LE RALLE
Elise ALGRAIN ayant donné procuration à Muriel BANSARD
Eliane JOUBERT ayant donné procuration à Mathieu LECOURBE
Claude LEFEVRE
David LECUYER

Absents : Carole LABICHE-LAVERNE, Christine CHAMPAGNAT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, Pierre Yves FOSSEY, Emmanuel GAUTIER, Sylvaine LAINÉ et Edith GOMES

Une observation ayant été formulée et prise en compte quant au compte-rendu du Conseil municipal du mardi 29 mai dernier, celui-ci est approuvé.

Monsieur le Maire-adjoint propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Enfouissement des réseaux et de l'éclairage public
- Entretien de l'orgue : demande de subvention
- Boîtes de raccordement complémentaires à l'assainissement
- Revêtement du chemin Moulin Couillin : fonds de concours à la Communauté de communes

1/ Cession du terrain rue du Chêne

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'achat de Jean-Louis POUSSIN et Maryline MANDEGOU pour le terrain situé rue du Chêne.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de céder la parcelle cadastrée section AB n°295, d'une superficie de 3 291 m², à M. Jean-Louis POUSSIN et Madame Maryline MANDEGOU, au prix de 14 €/m², soit un montant total de 46 074 €,
- de faire procéder et de prendre en charge l'extension des réseaux, jusqu'au terrain, sur le budget général,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

2/ Location bureau ancienne mairie de Dorceau

Thierry LAURENS fait part de la demande Madame Karine VALLÉE REYNIER relative à une location de locaux pour s'installer en tant que kinésithérapeute.

Il informe l'assemblée que le bureau situé à droite au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie de Dorceau lui conviendrait parfaitement pour son activité après quelques petits travaux (pose d'un lave-main et d'une cloison, remplacement des néons par des pavés lumineux...)

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de procéder à ces quelques travaux dans le local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie de Dorceau, 27 rue de la Tuilerie,
- de louer ce local à Madame Karine VALLÉE REYNIER, à compter du 3 septembre 2018, pour un montant de 150 € mensuel, charges comprises,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le bail professionnel.

Adopté à l'unanimité

3/ Modification des statuts de la Communauté de communes

Monsieur le Maire indique que le projet de statuts de la Communauté de communes du Cœur du Perche a été envoyé par mail aux conseillers.

Les principales modifications concernent l'adhésion au bassin de la Sarthe, au renforcement de son rôle dans l'aménagement du territoire et dans les projets touristiques.

Philippe LAUNAY détaille la modification des missions exercées dans le cadre de la compétence de la voirie.

Après en avoir pris connaissance, il est proposé d'accepter la modification des statuts conformément à l'annexe joint.

Adopté à l'unanimité

4/ Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat du Bassin de la Sarthe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de communes, lors de sa séance du 22 janvier 2018, a délibéré pour adhérer au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Chaque commune membre doit à son tour se prononcer pour autoriser cette adhésion.

Le résultat du vote du Conseil municipal autorise la Communauté de communes à adhérer au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Adopté à l'unanimité

5/ Attribution de compensation

Monsieur le Maire rappelle que suite au changement de régime fiscal de la Communauté de communes du Cœur du Perche, une attribution de compensation de 108 756 € avait été inscrite au budget primitif 2018 (compte 739211).

Celle-ci n'incluait pas la part CSP (part « compensations » de la dotation correspondant à l'ancienne compensation « part salaires ») de la taxe professionnelle.

La CLECT réunie le 18 juin dernier a donc voté les nouveaux montants de d'allocation compensatrice.

Celle pour Rémalard en Perche s'établit ainsi :

Compensation fiscalité	FNGIR	Part CSP	Compensation finale
62 777	171 533	25 585	83 171

Après en avoir pris connaissance, il est décidé à l'unanimité de valider le nouveau montant de l'allocation compensatrice, soit 83 171 €.

Monsieur le Maire précise qu'une décision modificative avait été prise lors du conseil du 26 avril dernier.

6/ Choix du maître d'œuvre : Aménagement des trottoirs rue des Aubées

Sébastien GARNIER présente les différentes propositions d'honoraires reçues pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des trottoirs rue des Aubées.

MAITRISE D'ŒUVRE cheminement piéton rue des AUBÉES								
OBJET des Travaux	Montant HT	TTC	Montant HT	TTC	Montant HT	TTC	Montant HT	TTC
	BARBIER		SOGETI		BAIE		A3DESS	
mission complète	mission complète		NE REPONDERA PAS		mission complète	1 800.00 €	mission complète	4 500.00 €
PRO	PRO	2 025.00 €			plan topo	700.00 €		
DET	DET	2 250.00 €						
AOR	AOR	225.00 €						
TOTAL ht:		4 500.00 €	Agence à Caen trop loin et budget travaux trop faible			2 500.00 €		4 500.00 €
TVA 20%		900.00 €				500.00 €		900.00 €
TOTAL ttc:		5 400.00 €				3 000.00 €		5 400.00 €

Après les avoir comparés, il est proposé :

- de retenir l'offre du cabinet BAIE pour un montant de 3 000 €,
- d'imputer la dépense au compte 2151 du budget général de l'exercice en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les documents relatifs à cette mission.

Adopté à l'unanimité

7/ Remise au propre du parking rue Blot

Sébastien GARNIER indique que les membres de la commission travaux ont défini, lors de la réunion du 4 juillet, les travaux à réaliser pour remettre au propre le parking rue Blot : réfection des bordures et du cheminement.

Sébastien GARNIER présente les différentes offres reçues :

OBJET des Travaux	Montant HT	TTC	Montant HT	TTC	Montant HT	TTC	Montant HT	TTC
	DASSE		FLECHARD		DEMO TP		MARCHAND	
AMENE ET REPLI MATERIEL				135.00 €		195.00 €	PAS ENCORE REPONSE	0.00 €
REMPACEMENT DE BORDURE	Dépose	360.00 €	Dépose	136.00 €	Dépose	390.60 €		
	Pose AC 2	882.00 €	Pose A 2 et CS 2	935.00 €	Pose AC 2	984.60 €		
	Raccord	0.00 €	raccord compris		raccord	446.40 €		
CHEMINEMENT PROPRE 23,7 X 4	94,80 m ² 10 CM	1 023.84 €	95 m ² 20 cm et geotextile	1 140.00 €	96 m ² 10 CM	936.00 €		
				142.50 €				
			20 m ³ évacués	160.00 €				
SOUS TOTAL		2 265.84 €		2 648.50 €		2 952.60 €		
TVA 20%		453.17 €		529.70 €		590.52 €		0.00 €
TOTAL ttc:		2 719.01 €		3 178.20 €		3 543.12 €		0.00 €
OPTION 0/31,5 SUR TOTALITE PARKING			305 m ²	4 117.50 €				
TERRASSEMENT SUR ENSEMBLE			60 m ³ evacués	480.00 €				
TOTAL ht:		2 265.84 €		7 246.00 €		2 952.60 €		0.00 €
TVA 20%		453.17 €		1 449.20 €		590.52 €		0.00 €
TOTAL ttc:		2 719.01 €		8 695.20 €		3 543.12 €		0.00 €

Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 4 000 € de travaux a été inscrit au budget. L'objectif étant de remettre au propre ce terrain en attendant une réfection globale du parking qui sera réalisée en même temps que la réfection de la place du Général de Gaulle

Après les avoir comparés, il est proposé :

- de retenir l'offre de l'entreprise DASSÉ pour un montant de 2 719,01 € TTC,
- d'imputer la dépense au compte 2151 du budget général de l'exercice en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les documents relatifs à cette mission.

Adopté à l'unanimité

8/ Décisions modificatives

- *Budget général :*

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Investissement - Dépenses

2031 – Frais d'études	+ 12 000 €
21318 – Travaux	- 12 000 €
275 – Dépôts et cautionnements versés	+ 1000 €
020 – Dépenses imprévues	- 1 000 €
21318 Chap. 041 – Travaux	+ 8 000 €

Investissement - Recettes

2031 Chap. 041 – Frais d'études	+ 8 000 €
---------------------------------	-----------

Adopté à l'unanimité

- *Budget annexe de l'assainissement :*

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement - Dépenses

6811 Chap. 042 – Dotations aux amortissements	+ 1 877 €
6064 – Fournitures administratives	- 1 877 €

Investissement – Recettes

28158 Chap. 040 – Autres installations, matériel et outillage	+ 1877 €
---	----------

Investissement – Dépenses

020 – Dépenses imprévues	+ 1877 €
--------------------------	----------

Adopté à l'unanimité

9/ Enfouissement des réseaux et de l'éclairage public

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire au programme du Territoire d'énergie Orne (Te61)

- L'effacement des réseaux – Rue de l'Hôtel Coudray à Dorceau et sur le futur rond-point de Boisard à Bellou sur Huisne,
- La commune s'engage à effacer les réseaux éclairage public et de télécommunication sur l'emprise du dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver l'inscription de cet effacement au Territoire d'énergie Orne (Te61);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Adopté à l'unanimité

10/ Entretien de l'orgue : demande de subvention

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis de M. CONAN, facteur d'orgue, établi dans le cadre du contrat d'entretien.

Ce devis s'élève à 772,24 € HT soit 926,95 € TTC pour deux visites par an et est approuvé par M. Thierry SEMENOUX, technicien conseil.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité :

- d'approuver le devis présenté pour deux visites, au prix de 772,24 € HT soit 926,96 € TTC,
- d'imputer la dépense au compte 615228 « entretien bâtiments » du budget de l'exercice en cours,
- de solliciter une subvention de l'Etat pour l'entretien de l'orgue classé.

Adopté à l'unanimité

11/ Boîtes de raccordement complémentaires à l'assainissement

Roger PIQUET informe les membres du conseil municipal que quelques usagers ont demandé une boîte de raccordement supplémentaire à l'assainissement.

Il est proposé par la commission assainissement :

- de fixer le coût d'une boîte de raccordement supplémentaire à 1 200 €,
- de facturer ce coût aux usagers concernés.

Adopté à l'unanimité

12/ Revêtement du chemin Moulin Couillin : fonds de concours à la Communauté de communes

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de passer une convention entre la commune de Rémalard en Perche et la Communauté de communes Coeur du Perche pour les travaux de revêtement de la voie du Moulin Couillin (Bellou).

Le montant des travaux s'élève à 7 697,40 € HT et la contribution de la commune s'élève à 80%, soit environ 6 160 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- demande à la Communauté de communes la réalisation du revêtement de la voie du Moulin Couillin,
- accepte de financer par fonds de concours la contribution à la Communauté de communes du Cœur du Perche,
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer une convention avec la Communauté de communes Cœur du Perche.

Adopté à l'unanimité

13/ Communications et questions diverses

- Recrutement Clara PIOCHAUD gardienne du camping depuis le 25 juin 2018
- Marion HODCENT, recrutée aux services techniques, du 2 juillet au 3 août 2018
- Remerciements Evelyne BOTZ
- Monsieur le Maire remercie Roger PIQUET et Thierry LAURENS pour l'organisation du Comice Agricole. Il remercie Mathieu LECOURBE, Président du Comité des fêtes de Dorceau, et indique qu'un courrier a été envoyé pour remercier les 3 comités des fêtes et le comité de jumelage. Une invitation leur sera prochainement adressée pour les inviter à un buffet campagnard le 24 juillet. Roger PIQUET indique qu'environ 125 bénévoles ont donné de leur temps pour cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 21 heures 08.